

**COMMUNE  
de  
MORLANWELZ**

Population : 18.700 habitants

**SECRETARIAT**

C.C.B. 091-0003981-33

Tél. (064) 43.17.17

Fax (064) 43.17.21

-----

**ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL**

**DU 30 MARS 2000.-**

**DOCUMENTATION.-**

1.- Cimetières communaux – Demandes de concessions de terrain.-

Quinze demandes de concessions de terrain aux cimetières communaux nous sont parvenues depuis la dernière séance du Conseil Communal.

Elles émanent de :

**CIMETIERE DE LA POTREE**

Concessions temporaires pour 15 ans.

COPIENNE Raymond

Rue des Hayettes, 54

7140 MORLANWELZ

C.T.D.

Conc. : 8.000.-

LEFEBVRE Christiane

Avenue des Alisiers, 71

1180 UCCLE

C.T.D.

Conc. : 4.200.-

PLEITINCKX Françoise

Rue de la Solidarité, 11

7140 MORLANWELZ

C.T.T.

Conc. : 13.200.-

LEPAGE Rita

Rue Argentin, 42

7140 MORLANWELZ

C.T.S.

Conc. : 10.000.-

FONTIGNIE Bernard

Rue de la Croix-Rouge, 16

7140 MORLANWELZ

C.T.D.

Conc. : 12.000.-

./...

Concessions pour 50 ans.

Monsieur et Madame  
GIORDANO-GAUDINO  
Rue de la Portelette, 9  
7140 MORLANWELZ      2,5 m<sup>2</sup>      Conc. : 40.000.-

Monsieur et Madame  
SOLETI-DEPREZ  
Rue de la Grattine, 111  
7140 MORLANWELZ      2,5 m<sup>2</sup>      Conc. : 40.000.-

**CIMETIERE DE SAINT-ELOI**Concessions temporaires pour 15 ans.

CAROYER Albert  
Rue des Rentiers, 90  
7100 LA LOUVIERE      C.T.D.      Conc. : 9.600.-

SOLAS Josiane  
Chaussée Brunehault, 191  
7141 CARNIERES      C.T.S.      Conc. : 6.000.-

SIRAULT Jeanine  
Rue Royale, 148  
7141 CARNIERES      C.T.S.      Conc. : 6.000.-

GAILLET Jeanine  
Avenue de Becco, 73  
1050 BRUXELLES      C.T.S.      Conc. : 6.000.-

TERSI Antonio  
Cité Lison, 37  
7134 RESSAIX      C.T.D.      Conc. : 9.200.-

Concession pour 50 ans.

HENROTTE Patricia  
Rue du Bearegard, 119  
7141 CARNIERES      3 m<sup>2</sup>      Conc. : 64.800.-

**CIMETIERE DE MONT-SAINTE-ALDEGONDE**

Concession temporaire pour 15 ans.

DEWINNE Yvon

Rue Cité Lévie, 25

7141 MONT-SAINTE-

ALDEGONDE

C.T.S.

Conc. : 6.000.-

Concession pour 50 ans.

Monsieur et Madame

Robert BRODEHOUX-BUET

Rue de Vierset, 160

7141 MONT-SAINTE-

ALDEGONDE

2,5 m<sup>2</sup>

Conc. : 40.000.-

-----

2.- Emprunts communaux – Approbation du cahier spécial des charges et mode de passation du marché – Décision.-

Pour faire face à diverses dépenses extraordinaires, nous aurons recours aux emprunts tels que figurant au tableau des voies et moyens de l'exercice 2000 dont détail ci-après :

- un emprunt de 690.000 francs pour la réfection de la rue Bughin ;
- un emprunt de 981.000 francs pour l'achat de deux terrains sur le site de Baume-Marpent ;
- un emprunt de 1.200.000 francs pour l'achat de matériel informatique ;
- un emprunt de 205.000 francs pour l'achat d'instruments de musique ;
- un emprunt de 2.850.000 francs pour la réfection de la voirie rue de la Folie ;
- un emprunt de 310.000 francs pour l'achat de matériel divers pour le service de police ;
- un emprunt de 850.000 francs pour l'achat de véhicules pour le service de police ;

La loi sur les marchés publics rend compétent le Conseil Communal pour le mode de passation des marchés de services financiers.

Nous soumettons à votre approbation le cahier spécial des charges et vous proposons de recourir à un marché par procédure négociée sans publicité.

-----

3.- Achat d'un véhicule pour le service des travaux.-

Nous vous proposons de marquer votre accord sur l'achat d'un véhicule pour le service des travaux.

La dépense est estimée à 7.000.000 francs.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article 421/743PC/98 du service extraordinaire de l'exercice 2000.

Le marché sera passé par appel d'offre général.

Les voies et moyens seront constitués par un emprunt auprès du Crédit Communal.

-----

4.- Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Introduction des programmes d'études auprès de la Commission des programmes.-

La circulaire de la Communauté Française du 6 janvier 2000 invite les pouvoirs organisateurs à adapter leurs programmes d'études aux compétences de base déterminées par le décret « mission » du 24 juillet 1997.

Le Conseil de l'enseignement des communes et des provinces élabore les versions expérimentales des programmes du réseau officiel subventionné.

Nous vous proposons de donner délégation audit Conseil pour fixer les programmes d'études de nos écoles fondamentales et les introduire auprès de la Commission des programmes.

-----

5.- Remplacement de l'abribus pour voyageurs situé rue P. Coquiart et placement d'un nouvel abri rue de Namur, à Morlanwelz (Mont-Sainte-Aldegonde) – Convention avec la S.R.W.T. – Décision.-

L'état de vétusté de l'abribus pour voyageurs situé à l'arrêt « Eglise » rue P. Coquiart, à Morlanwelz (Mont-Sainte-Aldegonde), nécessite son remplacement.

En accord avec le service d'exploitation du T.E.C., un projet de convention a été établi pour l'installation d'un nouvel abri à cet endroit subsidié par la Région Wallonne et la S.R.T.W.

En outre, il a été convenu de placer un nouvel abri dans le bas de la rue de Namur, à l'arrêt dit « Jonquièrre ».

La quote-part de la commune s'élève à 69.296 francs qui assure également les travaux d'entretien.

Nous vous proposons de marquer votre accord sur le projet de convention versé dans le dossier pour le placement de ces deux abris pour voyageurs.

La dépense sera couverte par la caisse communale sur ses revenus ordinaires.

-----

6.- Aliénation d'un bien communal indivis à Monsieur BADOT Philippe – Décision corrélative.-

Il s'agit d'un bien appartenant en indivision à notre commune (ex. Mont-Sainte-Aldegonde) et à la ville de Binche (ex. Leval-Trahegnies) situé rue des Trieux, à Leval-Trahegnies, connu au cadastre sous la section B n° 496 m, d'une contenance de 5 ares 71 centiares.

Le Conseil Communal est appelé à prendre une délibération reprenant la même décision que la ville de Binche, c'est-à-dire de marquer son accord sur la vente dudit bien en faveur de Monsieur DELVIGNE Pierre et Mademoiselle ROMBAUX Murielle, domiciliés à Morlanwelz (Carnières), rue d'Anderlues, n° 8, pour le prix de 343.000 francs.

La commune de Morlanwelz touchera la moitié du produit de la vente, à savoir la somme de 171.500 francs.

-----

7.- S.W.D.E. – Service de production d’eau – Commune de Morlanwelz – Section de l’Obroecheuil – Communes concernées : Chapelle-lez-Herlaimont, Courcelles, Fontaine-l’Evêque, Manage et Morlanwelz – Remplacement du passage supérieur S.N.C.B. La Louvière – Binche.-

Par sa lettre du 3 mars 2000 à laquelle est jointe une notice explicative, la S.W.D.E. nous informe qu’il est nécessaire de procéder au remplacement de la canalisation de refoulement en fonte grise Ø 350 reliant le surpresseur de Péronnes aux châteaux d’eau de Morlanwelz, Carnières, La Hestre, Chapelle-lez-Herlaimont et Forchies, dans son passage aérien de la ligne S.N.C.B. La Louvière-Binche, au lieudit « le chien qui pisse ».

Le montant des travaux à réaliser est estimé à 6.583.000 francs.

Le financement de ces investissements sera assuré par les Fonds propres de la S.W.D.E.

Les travaux seront immobilisés à leur prix de revient et le nouvel investissement sera amorti à 100 % dans le cadre du Service de production d’eau.

A cette fin, le prix de revient de l’eau est estimé en début d’exercice pour couvrir toutes les charges du service (les charges d’exploitation, les charges financières communales relatives aux parts « A », ainsi que les charges d’amortissement). Il est revu éventuellement en cours d’exercice afin qu’il n’y ait aucune charge pour les associés. Dès lors, quel que soit le mode de financement, les charges financières afférentes aux présents travaux n’auront aucune incidence sur les finances communales.

Nous vous proposons d’approuver ces travaux et leur financement par les fonds propres de la S.W.D.E.

-----

8.- Convention entre Antenne Centre et la Commune de Morlanwelz – Reconduction pour l'année 2000.-

La convention arrêtée par le Conseil Communal, en séance du 22 novembre 1990, modifiée le 25 avril 1994, décidant la participation de la Commune de Morlanwelz à Antenne Centre, stipule que sa reconduction d'année en année est subordonnée au vote par le Conseil Communal des crédits y afférents inscrits au budget et à leur approbation par la Tutelle.

Le budget communal 2000 a été approuvé par la Députation Permanente du Conseil Provincial du Hainaut en date du 24 février 2000.

Nous vous proposons donc de marquer votre accord sur la reconduction de la convention de participation à Antenne Centre pour l'année 2000.

-----

9.- Réalisation d'un plan global de circulation et de stationnement sur l'ensemble du territoire de Morlanwelz – Décision de principe.-

Nous soumettons à votre accord le principe de réaliser l'étude préalable pour le plan susvisé.

Veillez trouver ci-joint copie du rapport établi à cet effet par notre Commissaire de police.

-----

10.- Cadre du personnel communal – Retrait.-

Le cadre du personnel communal voté en séance du Conseil Communal du 17 décembre 1999 comportait certaines imprécisions.

Dès lors, afin de garantir la sécurité juridique, il y a lieu de retirer la délibération du 17 décembre 1999 par laquelle le Conseil Communal a fixé le cadre du personnel communal « administratif, de la bibliothèque, ouvrier, technique et de la police ».

Un nouveau projet de cadre vous sera proposé lors du prochain Conseil Communal après l'avoir présenté au Comité de Concertation Commune – C.P.A.S. et au Comité de Concertation Syndicale.

Nous vous invitons donc à marquer votre accord sur le retrait de cette décision.

-----

11.- Statut administratif du personnel communal – Retrait.-

Le statut administratif du personnel communal voté en séance du Conseil Communal du 17 décembre 1999 comportait certaines imprécisions.

Dès lors, afin de garantir la sécurité juridique, il y a lieu de retirer la délibération du 17 décembre 1999 par laquelle le Conseil Communal a arrêté le statut administratif du personnel communal « administratif, de la bibliothèque, ouvrier et technique ».

Un nouveau projet de statut vous sera proposé lors du prochain Conseil Communal après l'avoir présenté au Comité de Concertation Commune – C.P.A.S. et au Comité de Négociation Syndicale.

Nous vous invitons donc à marquer votre accord sur le retrait de cette décision.

-----

12.- Statut administratif du personnel de police – Retrait.-

Le statut administratif du personnel de police voté en séance du Conseil Communal du 17 décembre 1999 comportait certaines imprécisions.

Dès lors, afin de garantir la sécurité juridique, il y a lieu de retirer la délibération du 17 décembre 1999 par laquelle le Conseil Communal a arrêté le statut administratif du personnel de police.

Un nouveau projet de statut vous sera proposé lors du prochain Conseil Communal après l'avoir présenté au Comité de Négociation Syndicale.



./...

-9.-

Nous vous invitons donc à marquer votre accord sur le retrait de cette décision.

-----